Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est le cadre juridique du traitement de données à caractère personnel applicable au 25 mai 2018 en Europe. (CNIL)

Les données personnelles désignent toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

Alkante s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'être conforme à ce nouveau règlement européen.

Nos engagements en qualité de sous-traitant

Dans le cadre du RGPD, le sous-traitant est l'organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement. C'est le cas lorsqu'Alkante intervient en tant qu'hébergeur de sites ou d'applications contenant des données personnelles.
En notre qualité de sous-traitant, nous prenons les engagements suivants :

- traiter vos données personnelles aux seules fins de la bonne exécution des services,
- ne pas transférer vos données personnelles hors UE sauf autorisation explicite prévue au contrat,
- vous informer de tout recours à des sous-traitants qui pourraient traiter vos données personnelles,
- vous fournir un haut niveau de sécurité pour l'utilisation de nos services et l'hébergement de vos données personnelles,
- en cas de fuite de données personnelles vous concernant, vous notifier dans les meilleurs délais et de préférence dans les 72h suivant la découverte de la fuite (articles 33 et 34 du RGPD).

Nos engagements en qualité de responsable de traitement

Dans le cadre du RGPD, le responsable de traitement est l'organisme qui détermine les finalités et les modalités de traitement de données personnelles. C'est notre cas lorsque nous collectons des données à caractère personnel à des fins de démarche commerciale, de gestion commerciale, de facturation ou d'amélioration de nos services.

En notre qualité de responsable de traitement, nous prenons les engagements suivants :

- vous informer de façon claire et intelligible de toute collecte de données personnelles et de la ou des finalité(s) précise(s) de cette collecte,
- collecter uniquement les données strictement utiles pour le traitement annoncé,
- ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins que celles annoncées et pour lesquelles vous avez donné votre consentement explicite,
- conserver vos données personnelles durant une période limitée en fonction des nécessités liées à leurs traitements,
- ne pas transférer vos données personnelles à des tiers sans information préalable.

Pour toute question concernant le RGPD et le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre DPO (Data Protection Officer) à l'adresse dpo@alkante.com, en précisant votre nom et prénom, ainsi que l'objet de votre demande.

Mesures de sécurité, Sécurité des données hébergées

Nous assurons la sécurité des plate-formes sur lesquelles vos données sont hébergées. Nos services comprennent également différentes solutions permettant de sécuriser vos données de façon optimale : antivirus, anti-spam, sauvegarde de données, transfert de fichiers sécurisé…

Sécurité des infrastructures
Nous nous engageons à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles nous avons accès, et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisé.

A ce titre, nos datacenters bénéficient d'un haut niveau de sécurité (nous travaillons dans des datacenters certifiés ISO 27001) :

- Accès sécurisé par badge,
- Vidéo protection 24/7,
- Systèmes de détection et d'extinction d'incendie
- Alimentation électrique par onduleurs redondants
- Climatisation redondée sans risque de surchauffe
- Contrôle des accès TCP/IP, IP et Internet par firewall

Nos engagements
Pour vous garantir un plus haut niveau de sécurité, nous avons mis en place :

- des mesures de sécurité physique visant à empêcher tout accès aux infrastructures sur lesquelles vos données sont stockées par des personnes non autorisées,
- des processus d'authentification des utilisateurs et administrateurs, ainsi que des mesures de protection des fonctions d'administration,
- un système de gestion des habilitations pour limiter l'accès aux locaux aux seules personnes ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions et de leur périmètre d'activité,
- des mesures nécessaires pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités via un système de sauvegardes,
- un système d'isolation physique et/ou logique des clients entre eux,
- des dispositifs permettant de tracer les actions réalisées sur notre système d'information et d'effectuer des actions de reporting en cas d'incident impactant les données hébergées.